

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil dix-vingt-deux, le vendredi 20 mai à 20h 30, sur convocation du 28 octobre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laëtitia CHAUVEAU, COCHEREAU Nathalie et Messieurs SERRE Frédéric, Alexis CAZÉ-CHANLONG, Bastien HUARD, Romain LEJARD et Laurent RIVET

Absente excusée : MME BAND'HOU pouvoir à Mme Cochereau.

Absents Mmes ABBAMONTE, M CHIVRACQ

Secrétaire de séance : M Cazé-Chanlong

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Délibération : Adhésion à ELI (Eure et Loir Ingénierie pour le Délégué à la Protection des Données

M le Maire fait savoir qu'il est obligatoire pour l'ensemble des communes d'avoir un délégué à la protection des données depuis 2018.

M le Maire fait savoir que lors du dernier conseil communautaire il a été mentionné la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise en place d'un délégué à la protection des données. La communauté de communes Entre Beauce et Perche a sollicité Eure et Loir Ingénierie du Conseil Départemental pour une proposition chiffrée de cette prestation, qui serait prêt à mutualisé cette prestation avec l'ensemble des communes. Le tarif pour la commune est de 600€ la première année et de 300€ les suivantes. La communauté de communes donnerait une subvention de 50% par commune pour la première année.

M Cazé-Chalong explique aux conseillers le travail que cela représente : faire un audit sur les différentes données informatique de la mairie, faire les sauvegardes, faire les mises à jour, faire les traitements des données, etc. M Cazé-Chanlong demande comment récupère-t-on les données quand celles-ci sont externalisées ? M le Maire répond qu'il ne sait pas puisque la délibération porte uniquement sur l'adhésion à Eure et Loir Ingénierie afin de pouvoir lancer dans un second temps l'audit pour la mise en place du délégué à la protection des données.

Après avoir entendu cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à Eure et Loir Ingénierie pour la mise en place d'un délégué à la protection des données.

Le conseil propose aussi à M Cazé-Chanlong de préparer les questions pour l'audit de la commune.

M Cazé-Chanlong est d'accord pour cette mission.

Délibération : Harmonisation de l'Eclairage Public

M le maire fait savoir qu'au vu du contexte actuel sur le coût de l'énergie, lors du dernier conseil communautaire, il a été voté une harmonisation de l'éclairage public : Pour les Communes de Courville-sur-Eure ; Illiers-Combray et Bailleau le Pin les horaires sont : 5h de matin et 23h le soir. Pour toutes les autres communes les horaires sont 06h le matin et 21h30 le soir.

Mme Cochereau demande comment ces horaires ont été arrêté. M le Maire répond que l'ensemble des maires ont été interrogés sur leurs horaires. M le Maire donne la consommation électrique de la commune en 2018. Les conseillers demandent si la commune peut avoir la consommation de 2022 par habitants. Une demande dans ce sens sera faite auprès de la Communauté de Communes qui a la compétence Eclairage Public. Il est aussi demande de faire un audit avec le changement des luminaires en LED.

Après débat, et délibération le conseil municipal passe au vote

Contre : 3

Pour 3
Abstention 3 (pouvoir)

M le Maire ayant voté pour, l'harmonisation de l'éclairage public est validée à la majorité.

Mme Cochereau souligne qu'elle s'est abstenue car pour elle, la proposition n'est pas assez affinée, la commune pourrait faire plus d'économie avec une amplitude horaire moindre.

Délibération Adhésion à la Médecine préventive

M le Maire fait savoir que le Centre de Gestion d'Eure et Loir a mis en place un service de médecine préventive pour les salariés. L'adhésion est de 0.43% de la masse salariale. Cette adhésion est bien en dessous du forfait demandé par SISTEL.

Après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au service de médecine préventive au 01 janvier 2023.

Achat d'un hangar

M le Maire rappelle que lors du conseil du 23 septembre dernier, il lui a été demandé de négocier le prix de vente de son hangar. M Chambrun a informé M le Maire qu'il ne descendra pas en dessous de 55 000€. M le Maire donne cette information au conseil. M le Maire rappelle aussi le chiffrage qui a été fait par Mrs Serre Rivet et Lejards pour l'achat et les travaux du hangar. Le chiffrage des travaux a été estimé à 50 000€. Le projet serait alors de 100 000€. M le Maire rappelle aussi que le chiffrage des travaux a été fait pour la création d'un atelier, d'un bureau et d'un lieu de stockage.

Le débat s'ouvre alors, certains conseillers trouvent que cette somme est excessive et demandent si la commune ne peut pas construire derrière le city, ou dans la cour de la mairie un hangar de 100m². M le Maire rappelle que la commune n'a pas de terrain à bâtir, qu'elle ne peut pas construire dans une zone agricole, qu'elle a du matériel (camion, tracteur, broyeuse) à ranger. Mme Cochereau demande si ce matériel est bien nécessaire car elle préférerait que cette somme soit investie dans les routes. M Serre répond que la commune a investi car l'employé communale n'est là que 18h semaine, donc ce matériel lui permet un gain de temps dans l'entretien de la commune. Mme Chauveau demande si les travaux tels que chiffrés sont nécessaires. La réponse est non, M Rivet souligne que la commune peut mettre en état à moindre coût. M Cazé-Chanlong pense que la commune doit acheter car l'emplacement est bien situé et que ce hangar est nécessaire.

Après débat M le Maire passer au vote pour l'achat du hangar

Contre 1
Pour 6 (pouvoir)
Abstention 2

A la majorité, l'achat du hangar est validé.

Achat logement

M le Maire informe qu'il a positionné la commune dans le cadre du contrat de région pour un logement social. Une maison est en vente dans le bourg et elle pourrait bénéficier du Contrat de Région. Mi-décembre M le Maire aura plus d'information sur les subventions éventuelles concernant ce projet. La maison est à vendre à 85 000€. M le Maire envisage, si la commune bénéficie de subvention, de faire une proposition de prix en dessous des 80 000€. Le conseil propose de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes, pour mémoire 24 000€, pour l'achat, si celui-ci se réalise.

Téléthon

M le Maire propose d'apporter une subvention au téléthon 2022. Il rappelle que l'année dernière, la commune a alloué une subvention de 50€. Le conseil, propose la somme de 70€.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, décide d'allouer la subvention a 70€ pour le téléthon

Informations et questions diverses

Piégeage Pigeon M le Maire informe qu'il a eu un devis pour le piégeage des pigeons, le devis est de 3 348€. Le conseil, au vu du coût, propose d'attendre

Question de M CAZE-CHANLONG : le distributeur d'œufs est-il enlevé ? M le Maire informe qu'à ce jour il n'a pas eu de nouvelles, malgré un texto et un courrier.

Question de M LEJARDS : Le regard de la fibre rue du Loir est ouvert, peut on contacter Eure et Loir Numérique pour le fermer car les enfants peuvent y accéder ?

Information de M DANIEL : Mercredi 09 novembre il recevra, avec M le Curé de la Paroisse, une journaliste de TF1 pour un reportage sur les panneaux solaires de la commune.

Information de M DANIEL Le directeur de Synelva est venue en mairie pour présenter leur dernière orientation en matière d'énergie renouvelable : la pose de panneaux solaires en sur imposition sur les bâtiments publics. M Colin a visité les bâtiments communaux. M le Maire explique qu'il a sollicité une étude pour un autoconsommation. M le Maire a aussi contacté l'entreprise Lumio pour un système de trackeur solaire pour la consommation électrique de la mairie.

Question de M Rivet : Au vu du coût de l'énergie, pourrais t on augmenter la location de la salle. M le Maire rappelle que la commune avait retirer la différence de prix entre la location en hiver et celle d'été car la gestion était trop périlleuse. De plus la location en hiver est peu importante.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h15

Le Maire

Le Secrétaire

Les Elus